



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question au Gouvernement n° 1953

Texte de la question

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Door. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la recherche.

Le Premier ministre s'est engagé à faire de la recherche une priorité pour notre pays. Cet engagement a d'ores et déjà été tenu pour 2005 par l'augmentation sans précédent d'un milliard d'euros des moyens publics destinés à la recherche.

La toute nouvelle Agence nationale de la recherche est chargée de financer, en toute transparence, les meilleurs projets de recherche sur les thématiques prioritaires.

Monsieur le ministre, vous avez souhaité que cette agence soit bien ancrée sur nos organismes de recherche et soit rapidement opérationnelle afin que les premiers laboratoires retenus puissent bénéficier, dès la fin du premier semestre 2005, des financements des premiers appels à projets.

Cette agence suscite un formidable espoir au sein de la communauté scientifique. Elle va dans le bon sens et nous vous en remercions. Mais elle suscite aussi des réflexions. Ses financements ne risquent-ils pas d'être détournés au profit d'une recherche trop finalisée, au détriment de la recherche fondamentale ? Les crédits récurrents des laboratoires ne risquent-ils pas de s'amenuiser ?

Nos chercheurs manifestent une certaine inquiétude. Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner à la représentation nationale des détails complémentaires sur cette agence, afin de rassurer la communauté scientifique ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, ministre délégué à la recherche. Monsieur le député, vous avez souhaité que l'Agence nationale de la recherche, qui vient d'être créée, soit très rapidement opérationnelle. Son conseil d'administration s'est réuni hier et a décidé d'un programme pluriannuel de 700 millions d'euros, ce qui représente le triple des crédits incitatifs accordés auparavant aux laboratoires publics.

Vous souhaitez également que cette agence concerne l'ensemble de la communauté scientifique. Ce sera le cas, puisque 30 % des crédits seront consacrés aux "projets blancs" émanant des laboratoires et permettant de réaliser concrètement des recherches sur de nouvelles pistes.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bien !

M. le ministre délégué à la recherche. Vous souhaitez enfin que la recherche publique ait sa part. Celle-ci représentera 75 % des crédits de l'agence et permettra de financer en même temps les réseaux technologiques. Cette agence est un atout pour la recherche française et son avenir.

D'abord, c'est une agence de moyens, finançant des projets, à l'instar de ce qui existe en Allemagne et en Angleterre.

Ensuite, ce seront des moyens supplémentaires pour les laboratoires, moyens qui viendront s'ajouter à leurs "crédits de base".

Enfin, 50 % de la programmation de cette agence seront consacrés à la recherche fondamentale, dont nous connaissons le rôle dans le fonctionnement, la réactivité et la qualité de l'outil de recherche, (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1953

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mars 2005